

**UNION DES ASSOCIATIONS DE
NAVIGATEURS DU
MORBIHAN**

ASSOCIATION LOI 1901

SIEGE SOCIAL : capitainerie 4 rue du commerce 56000 VANNES

COURRIEL : president@unan56.bzh

ASSOCIATION LOI 1901

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

25 FEVRIER 2023

(provisoire)

ETAT DES PRESENTS

MEMBRES DU BUREAU:

Président UNAN 56 :	A.ZINS
Vice-président :	C.ROUMAGNAC (v-del)
Vice-président:	G.CHOQUET
Vice-président:	N.CASPAR
Secrétaire:	<i>à pourvoir</i>
secrétaire adjoint:	P.CLAUDEL
Trésorier :	G.GARNIER (v-del)
Trésorier adjoint:	P.MILLOT (v-del)

DELEGATIONS DES ASSOCIATIONS:

02 AUPL Locmalo :	absent
07 APSH St Hélène :	L.BRAULT abs
08 APPH Port Haliguen :	A.ZINS (v-Pt), JY.PASSIN (v-del)
11 SNLB Le Bono :	N.HUET abs
12 APB Baden :	P. CLAUDEL (v-Pt) M.SCHERPE (v-del)
14 AMBE Baden Est :	A. GUYOT (v-Pt)
15 U2P2B Baden Port Blanc :	M.NICOLAZIC (v-Pt)
16 UAPIM Ile aux Moines :	G.CHOQUET(v-Pt),
17 AUMA BOULINE Arradon :	P.LE BOUDER (v-pvr), A. LERCULEY (v-dél), JC. BRIENS (v-dél)
18 AUMIA Ile d'Arz :	H. LE BOURDIEC (v-Pt), J. de Certaines(v-dél)
19 AMIGESTION CONLEAU :	P. DUMAS, abs
20 AMIC Vannes Conleau	P. LE PAVEC, abs

21 AMIS de Conleau :	R.MARCA, abs
22 APPV Vannes Port :	W. COUSIN (v-Pt), G. GUITARD (v-del)
24 AML Séné Langle :	V. MARLY (v-Pt), G. ALLANIOUX (v-del)
25 AMLG La Garenne :	JL. BIDEAU (v-pvr), M. PENEL (v-del)
26 L'ARMELOISE St Armel :	D. JOLY (v-Pt), B. SARRASIN (v-del)
27 ANPC Arzon Pen Castel :	P. LEROUX, abs
28 ANAK : Arzon Kerners :	J. LEPLAT, abs
30 ANM Monteno Arzon :	N. CASPAR (v-Pt)
31 AUPE Le Tour du Parc :	P. COUREAU (v-pvr), Y. GEORGES (v-del)
32 AU2P Damgan Penerf :	G. BRISE (v-Pt)
33 APJ St Jacques Sarzeau:	M. COGIC (v-pvr), PY. Le GUEN (v-del)
34 APPC Arzon/Crouesty	E. COUDRAY (v-Pte), MICELLI (v-del)
35 ADMAD Damgan, Le Diben	P. LEBRETON abs
37 AMSG Sarzeau	J. CONAS (v-Pt)
38 AMCRE Vannes	C. EPSTEIN abs
39 AMBS Séné	A.VAN ARCHER (v-pvr), S.ROUSSEL (v-del)

(v-Pt) votant président d'AL; (v-pvr) votant avec pouvoir; (v-del) votant délégué; abs : absent ou excusé

Soit 34 votants, dont 13 présidents présents plus 5 représentés (pouvoirs), 16 délégués. Il n'est pas prévu de quorum : les décisions sont prises à la majorité des votants présents. Invités : président et secrétaire de l'AUPPA, association candidate à l'adhésion à l'UNAN et JL. Bossard représentant les associations de Port Navalo (APPN) et Grand Lague.

Secrétaire de séance : P.Claudiel assisté de Y.Georges

Le président, Alain ZINS, ouvre la séance à 9h40 ; il prononce un mot de bienvenue à l'intention de tous et plus particulièrement des 2 seules femmes de l'assistance auxquelles il donne brièvement la parole en les remerciant pour leur engagement.

ORDRE DU JOUR

1 –_Demande d'adhésion de l'AUPPA et présentation de l'APPN

1-1 P. DENIGOT, président de l'Association des Usagers et des Plaisanciers du Port d'Arradon (AUPPA) qui souhaite adhérer à l'UNAN56, commence par une présentation succincte de son association fondée en 1999 (nombre et types de mouillages disponibles). Elle représente les plaisanciers auprès des autorités et de la CPM. Elle a compté jusqu'à 63 membres en 2016 et 30 à son minimum.

L'association s'est toujours préoccupé des aménagements et de l'accès au plan d'eau pour les plaisanciers. Patrick nous fait part de son inquiétude car une partie du site devrait devenir piétonne, repoussant au loin les possibilités d'avitaillement. Les interrogations portent aussi sur l'accès aux parkings. Le 2^e sujet préoccupant est la sécurité des biens (vols et vandalisme). C'est aussi un lieu de baignade au milieu des mouillages avec un risque élevé d'accident. L'association disposera prochainement de son propre site internet en sus de sa page Facebook.

De retour dans la salle dont il était sorti pendant le vote, le président de l'AUPPA est informé avec grand plaisir que **l'adhésion à l'UNAN56 de l'AUPPA a été approuvée à l'unanimité.**

1-2 A son tour, JL. Bossard **présente l'association des plaisanciers de Port Navalo (APPN)**. Il en est membre depuis 2018 et président depuis août 2022 mais l'asso est beaucoup plus ancienne. Des échanges ont d'ailleurs eu lieu dans le passé avec l'UNAN mais n'ont pas abouti. Cette fois il a bon espoir que l'AG qui se réunira en aout prochain décidera de présenter sa candidature. Il y a toujours autant de mouillages, mais le nombre des adhérents a diminué, 30 environ actuellement du fait d'aléas internes et du Covid.

Ce port communal, se caractérise par ses mauvaises conditions d'accès (stationnement des annexes et des véhicules) surtout l'été.

En accord avec le président, il présente une courte vidéo à propos de l'**Association Initiatives Grand Largue (AIGL)** qui organise des sorties en mer de jeunes placés en situation de protection administrative ou judiciaire. L'association s'appuie sur la bonne volonté de propriétaires de bateaux : il lance donc un appel aux navigateurs de l'UNAN pour qu'ils participent à ces sorties en embarquant des jeunes. Le calendrier des sorties sera communiquée aux AL.

Alain invite les membres de l'UNAN à répondre favorablement à cet appel et remercie Jean-Luc pour sa présentation.

2 - APPROBATION DU CR DE L'AG du 19 février 2022 (était joint à la convocation).

Aucune remarque ou réserve exprimée : l'assemblée valide à l'unanimité le compte-rendu qui devient définitif.

3 - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE.

2-1 Rapport moral.

L'année a été moins chahutée que les précédentes (covid) estime le Président. Rien n'a pu restreindre le besoin de se réunir, de serrer des mains.... Et l'année a été riche en événements, les membres du bureau UNAN56 ont été beaucoup sollicités, tant par les activités morbihannaises et régionales que du fait de leur implication au sein de l'UNAN France où plusieurs y exercent des responsabilités. Alain pense que plus nous avançons, plus il faudra resserrer les liens entre les différentes associations intervenant au niveau national. Il évoque en particulier les échanges établis avec des membres de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (dont l'UNAN est membre fondateur) comme la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers (FNPP) ou la FNPA lors du dernier Salon Nautique de Paris.

2-2 Rapport d'activité.

D'entrée, Alain remercie tous les bénévoles qui s'activent généreusement pour faire « tourner » notre association tout au long de l'année, laquelle se doit répondre à de multiples et importants besoins. Par exemple, il cite le cas de Yves Georges qui assure aujourd'hui la prise de notes en vue du CR que le secrétaire (P.Claudel) aura à rédiger. Pour mémoire, Alain indique que, outre l'AG annuelle 2022, le CA s'est réuni 2 fois et le Bureau 8 fois en formation élargie.

En ce qui concerne les GT, on observe une activité inégale. Par exemple, comme le GT Pêche, le GT Environnement animé par André Lerculey est particulièrement actif. Patrick intervient aussi souvent dans ce GT. C'est très important car les décisions et orientations prises par les comités de pilotage (COPIL) Natura2000 peuvent être déterminants pour nos activités de plaisanciers. Les exigences de protection écologique ont donné un vrai coup de boost dans ce domaine, d'où une charge de travail très importante.

Nadine Caspar, vice-présidente, fait savoir que son association (ANM, Arzon) est effectivement très attentive à ces questions d'environnement, qu'elle comprend bien les soucis de protection tout en soulignant le rôle irremplaçable de l'UNAN pour préserver des zones de navigation que certains souhaiteraient interdire à la plaisance.

L'année 2022 fut aussi marquée par le dossier des hydroliennes, rappelle le président. Ce dossier figurait parmi les 4 sujets abordés avec le Préfet (plus M. Devis, adjoint au DDTM, en visio) lors de l'audience qu'il nous a accordée pendant 2 heures le 4 avril dernier : ZMEL, conseils portuaires, pêche et hydroliennes. Il a notamment accédé à notre demande de créer un groupe de réflexion sur la gestion des ZMEL en souhaitant toutefois y inclure des élus. Sans nouvelles depuis le départ du Préfet, M.Devis (DDTM) rencontré récemment nous a confirmé l'envoi par le préfet d'une lettre à l'association des maires de Morbihan en nous suggérant de prendre contact directement avec le secrétariat de cet organisme.

Christophe indique que nous devons rester concentrés sur tous ces sujets. Alain nous passe une diapo avec tous les organismes et administrations qui sont les interlocuteurs de l'UNAN. Nous avons donc tout intérêt à travailler ensemble et à échanger les informations essentielles.

Vote à main levée : le rapport moral et d'activité est approuvé à l'unanimité.

3 -RAPPORT FINANCIER

3-1 Comptes de résultat et administratif.

Le trésorier G. Garnier présente à l'écran le compte de résultat et le compte administratif 2022 et détaille chaque poste en recette comme en dépense. Le compte de résultats s'établit à 10 135 € en recettes et 9 542 € en dépenses, soit un solde positif de 593 €, qui s'explique par une petite réduction des dépenses et une légère augmentation du nombre de cotisants. Il souligne l'importance des subventions dans ce budget sans lesquelles il faudrait sensiblement accroître le montant des cotisations pour maintenir la même activité et l'aide apportée par l'UNANF et le partenaire AMTM pour la participation au salon Mille Sabords.

Quant au compte administratif, le cumul des sommes disponibles (espèces, compte courant, épargne) s'élève à 26 399 €, dont 22 497 € en épargne, ce qui témoigne d'une trésorerie saine.

Suite à cette présentation, plusieurs remarques des participants, auxquels il est répondu que, effectivement, la comptabilité n'a pas fait l'objet d'une vérification. La suggestion du recours à un commissaire aux comptes est rejetée, à la fois car non obligatoire pour une association comme la nôtre et de surcroît très onéreuse. Nous solliciterons pour la prochaine fois **un vérificateur aux comptes** : Didier Joly (président de l'Arméloise) qui a des compétences en la matière accepte d'assurer cette mission.

Après avoir répondu aux demandes de précisions, le rapport est soumis au vote de l'assemblée.

Vote à main levée : le rapport financier est approuvé à l'unanimité (sous réserves des corrections demandées).

3-2 Budget prévisionnel et cotisation 2023.

Le trésorier souligne qu'un budget prévisionnel est indicatif, les réalisations en recette et en dépenses pouvant s'élever très différentes des prévisions en raison des besoins non prévus et autres impondérables. Il souligne l'augmentation du montant des frais de déplacement 1500 € contre 1000 € précédemment) pour tenir compte de la revalorisation de l'indemnisation des frais kilométrique rendue nécessaire par l'importante augmentation du prix des carburants. Il présente un budget en équilibre pour un montant de 10.700 €, assorti d'une provision de 7 000 € destinée à couvrir les dépenses relatives à l'organisation de l'Anniversaire de l'UNAN (le GT30 table sur un budget d'environ 5 000 €).

Patrick indique qu'il y a une demande en cours pour obtenir la défiscalisation des frais de déplacement mais que la reconnaissance d'intérêt général qui permettrait cela n'est pas du tout assurée d'aboutir.

Il est fait remarquer au trésorier qu'un budget prévisionnel est habituellement présenté en équilibre. Gérard en convient et rectifiera cette présentation pour le tableau joint au CR de l'AG, tout en rappelant qu'il n'est pas spécialiste de ces questions et qu'il participera d'ailleurs prochainement à une journée de formation organisée pour les trésoriers par la Maison des associations de Vannes.

Votes (à main levée) :

- **Cotisation : accord unanime pour le maintien à 2,50 €/adhérent des associations/an.**
- **Indemnités pour frais de déplacement : 0,32€/km, approuvé à l'unanimité**
- **Budget prévisionnel 2023 : validé moins une abstention** (sous réserve de l'ajustement demandé).

4 – PRESENTATION PAR LE PRESIDENT ET INTERVENTIONS DES GT (composition des groupes, feuille de route, activité).

4-1 GT 30/anniversaire UNAN56.

J. de Certaines présente l'affiche avec logo des partenaires ainsi qu'une vue aérienne du parking à proximité

de la capitainerie qui accueillera la manifestation. Ouverture au public à 9h30, d'où nécessité d'effectuer les installations avant, notamment le vide cales. Puis il énumère les différentes animations prévues. Côté budget, il totalise 6 773€ en dépenses et 2 à 3 000€ de recettes (non comprises les subventions éventuelles) ce qui maintient le budget à moins de 5 000€.

C. Roumagnac se propose de réaliser un montage vidéo sur l'historique de l'UNAN pour diffusion sur un écran en continu. Pour cela il a besoin que les AL et membres lui transmettent leurs documents.

Jacques s'inquiète du très faible nombre de réponses à la demande de bénévoles (40 à 50 demandés) : une relance s'impose.

4-2 GT Hydroliennes (Energies en mer).

JC. Briens fait un point de la situation, suite à l'arrêté préfectoral autorisant l'expérimentation de 2 hydroliennes dans le golfe. Il rappelle que l'AG de 2021 s'est prononcée très majoritairement contre le projet et qu'il serait donc logique et cohérent de poursuivre en ce sens. Plusieurs associations, dont l'UNAN56, se sont concertées et s'orientent vers un recours contestant l'arrêté, sous réserve d'une décision en ce sens de chacune de leurs AG.

Un avocat spécialisé en matière d'environnement, Me Dubreuil, a été contacté dans cette perspective et accepterait une telle mission. Il est envisagé une dépense de 5 000€ environ pour le recours plus, le cas échéant, 1 500€ pour un référé, à partager entre les associations.

Bien qu'il en ait la capacité juridique, A. Zins signifie qu'il n'entreprendra rien sans un mandat explicite de l'AG. Plusieurs intervenants livrent alors leurs informations, leurs avis, demandent des précisions sur le recours, sur les associations requérantes, questions auxquelles il est répondu. M. Nicolazic (U2P2B) se déclare favorable à l'expérimentation, ne comprenant pas la position adoptée par l'UNAN, et donc opposé à tout recours ; il quitte alors la salle, coupant court à toute discussion et sans avoir précisé s'il s'agit de sa conviction personnelle ou d'une délibération de son association.

A l'issue de ces échanges, le président propose :

- de s'associer aux procédures engagées collectivement visant à faire annuler l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2023 autorisant les travaux d'immersion de 2 hydroliennes dans le Golfe du Morbihan entre la pointe de Monténo (commune d'Arzon) et l'île Longue (commune de Larmor-Baden).

- de donner mandat au Président en exercice, ou à son ou ses représentants spécialement désignés à cet effet, pour saisir les juridictions compétentes, le cas échéant assisté de Me DUBREUIL, avocat au Barreau de Vannes, selon modalités encadrées par une lettre de mission.

En outre, comme agissant de concert avec d'autres associations d'utilisateurs du Golfe et/ou de défense et de protection de l'environnement, d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document avec ces dernières dans le cadre évoqué ci-dessus.

Puis il soumet au vote de l'assemblée ces propositions. **Résultat : 32 voix pour et 1 abstention (AMBE).**

Autre sujet dont le président tient à informer l'assemblée : le recours gracieux adressé au préfet maritime par la Confédération nautisme et plaisance sur demande de 3 associations membres dont l'UNAN (et sur lequel a travaillé l'UNAN56) en vue d'obtenir **la levée de l'obligation de l'AIS** durant la période diurne (bonne visibilité) pour le champ d'éoliennes de Guérande, cet arrêté constituant un précédent qui fera de surcroît référence pour les autres parcs éoliens à venir. Donc affaire à suivre.

Vu le temps consacré aux échanges, notamment sur la partie budget, et les contraintes horaires de libération de la salle, le président se voit dans l'obligation d'interrompre cette présentation et de lever la séance. Il annonce cependant le report de l'examen des rapports des GT à notre prochain CA prévu pour le 15 avril.

*

* *

